

LES VRAIES RAISONS de l'exclusion scolaire

En à peine deux ans, le nombre d'exclusions en milieu scolaire a augmenté de 13 % en Belgique

2.347, c'est le nombre de dossiers d'exclusion introduits en 2013-2014 dans les écoles belges.

Un chiffre en constante augmentation qui illustre bien la difficulté de certains élèves à se conformer aux règles de savoir-vivre de nos écoles.

Selon les chiffres du dernier rapport de la Fédération Wallonie-Bruxelles, plus d'un élève sur 200 est concerné par des signalements d'exclusion ou de refus de réinscription – procédure qui permet à l'élève de terminer son année dans l'établissement sans pouvoir se réinscrire l'année d'après.

Voici les autres constatations inquiétantes que met en lumière ce rapport.

Les élèves exclus de l'enseignement secondaire ordinaire proviennent en majorité

du premier degré et de la troisième année professionnelle. Pour ces derniers, l'exclusion peut virer au cauchemar. S'ils ont plus de 18 ans, comme c'est le cas d'une bonne partie d'entre eux, ils se voient dans l'incapacité de retrouver une école qui décide de les réintégrer dans leur option.

2 Le retard scolaire est légal en matière d'exclusion. Pour ceux qui la vivent à l'âge de 17 ans, 70 % comptent un retard de trois ans ou plus. En somme, plus l'élève est âgé au moment de l'exclusion, plus il présente un taux élevé de retard. Ceci montre la face cachée de l'exclusion qui fonctionne comme un cercle vicieux pour les élèves.

3 Les élèves sont plus souvent exclus suite à une accumulation d'incivilités qu'à cause de faits graves. Dans l'enseignement ordinaire, les incivilités sont la cause de près de six exclusions sur dix. Quant aux faits graves, comme la violence à l'égard d'un autre élève ou d'un membre du personnel par exemple, ils ne représen-

tent que 25 % des exclusions.

4 La majorité des faits d'exclusion ont lieu pendant les cours. C'est le cas de 57 % d'entre eux. Un sur trois a lieu pendant les périodes d'intercours ou de récréation. À noter qu'un fait d'exclusion sur six n'a pas lieu dans l'enceinte de l'école mais dans son voisinage immédiat ou à l'extérieur.

5 Côté victimes, ce sont les élèves qui sont le plus souvent visés par les exclus

(46 %). Malgré tout, il arrive que les enseignants soient pris à partie. C'est le cas dans 34 % des situations.

Même si diverses initiatives sont mises en place dans les écoles, elles parviennent difficilement à endiguer ces incivilités ou faits de violence. Parfois, ce genre de comportement peut tourner au drame.

En Belgique, le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes, souvent poussés à bout par leurs camarades de classe.

R. D.

Un élève sur 200 est concerné par l'exclusion ou le refus de réinscription

INSTITUT DE MOT-COUVREUR des pistolets dans le cartable

▣ Un adolescent a affirmé hier qu'il était armé et la police n'a pas tardé à intervenir...

► Grosse frayeur hier matin à l'institut De Mot-Couvreur à Bruxelles lorsqu'un élève, âgé de 14 ans, a affirmé en pleine classe à des condisciples qu'il était armé... sans toutefois exhiber la moindre arme à feu.

Rapidement alertée, son institutrice lui a demandé de vider ses poches et une première arme factice a été retrouvée : un pistolet à pétaards !

L'intéressé a ensuite refusé d'ouvrir son sac comme exigé par l'équipe pédagogique mais il a fini par obtempérer

avant que les intervenants débarquent sur place. Une seconde arme factice a alors été mise au jour : toujours un pistolet à pétaards.

"Personne n'a été menacé. Ce qui s'est passé n'a strictement rien à voir avec Charlie Hebdo", souligne la directrice faisant fonction. "Il s'agit d'un jeu d'enfant. Cet élève de deuxième secondaire n'a jamais posé le moindre souci. Il ne s'est simplement pas rendu compte des conséquences de ses actes. Aucune plainte n'a donc été dé-

posée à son rencontre."

SELON NOS INFOS, l'adolescent dont il est question serait en mal de reconnaissance et aurait voulu "impressionner" ses camarades de classe...

Ramené au commissariat, il a été relaxé à l'arrivée de ses parents et sera convoqué ultérieurement pour audition afin de détailler ses motivations.

Contacté, le parquet de Bruxelles n'a pas été en mesure de commenter l'affaire.

D. Ha.

MOTIFS D'EXCLUSION OU DE REFUS DE RÉINSCRIPTION

MOTIFS	EXCLUSION	REFUS DE RÉINSCRIPTION
Incitation à l'indiscipline	54,8 %	63,2 %
Perturbation systématique des cours	51,2 %	60,7 %
Attitude négative face au travail	49,9 %	59,3 %
Refus de l'autorité, désobéissance	30,1 %	36 %
Coups et blessures portés sciemment à un élève	28,8 %	15 %
Pression psychologique insupportable, par insultes, injures, calomnies ou diffamation, envers un membre du personnel	18,1 %	10,4 %
Pression psychologique insupportable, par insultes, injures, calomnies ou diffamation envers un élève	15,1 %	9,1 %
Coups et blessures portés sciemment vers un membre du personnel	8,9 %	2,8 %
Dommages aux locaux et au matériel scolaires	6,7 %	4,1 %
Consommation et détention de drogues	6,3 %	2,2 %
Vol - recel	3,6 %	1,9 %
Faits ou propos racistes	2,5 %	1,3 %
Vente/Trafic de drogue	2,6 %	0,3 %
Extorsion à l'aide de violences ou de menaces aux dépens d'un élève ou d'un membre du personnel	2,3 %	0,5 %
Introduction ou détention d'armes à feu	1,8 %	1 %
Attouchement(s) non désiré(s)	1,7 %	0,8 %
Acte(s) sexuel(s) non désiré(s)	1,7 %	0,7 %
Consommation ou détention d'alcool	1,4 %	1,1 %
Introduction ou détention d'un instrument, outil, objet tranchant, contondant ou blessant par un élève	0,4 %	0,2 %

NOMBRE D'EXCLUSIONS ET DE REFUS DE RÉINSCRIPTION PAR PROVINCE

PROVINCE	Brabant wallon	Bruxelles	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur	Total
EXCLUSIONS	116	674	684	448	139	183	2.244
REFUS DE RÉINSCRIPTION	65	595	420	316	16	75	1.487

AMADOU

va changer d'école

▣ Le préfet de zone doit auditionner le prédicateur Yacob Mahi ce matin pour évaluer son rôle dans la polémique

► La famille d'Amadou D., le jeune homme tabassé à la batte de base-ball pour n'avoir pas signé une pétition contre son prof d'histoire pro-Charlie Hebdo, a rencontré hier la ministre de l'Enseignement Joëlle Milquet. "Pris de vertiges" selon son frère, marqué par la tempête médiatique de

cette affaire, révélée lundi par la DH, Amadou D. était absent.

Sa famille a demandé qu'il change d'établissement. "Nous allons faire en sorte que cela se fasse", relève Olivier Laruelle, porte-parole du ministère. "Face à la ministre, la famille a confirmé tout ce qui a été mis dans sa bouche depuis le début de l'affaire", poursuit-il.

Hier, sur ordre de la ministre,

le préfet de zone Alain Faure a débuté son enquête pour comprendre avec précision ce qui s'est passé la semaine dernière à l'athénée royal Leonardo da Vinci d'Anderlecht.

IL DEVRAIT RENDRE son rapport demain en fin de journée. La journée d'aujourd'hui sera décisive. En effet, le préfet de zone doit entendre Yacob Mahi, le

professeur de religion islamique mis en cause par Amadou D. Il doit aussi procéder à l'audition du professeur d'histoire visé par la fameuse pétition.

Selon une source anonyme qui a eu accès à ce document, "la pétition est tellement bien rédigée qu'il est

impossible de penser que ce sont les élèves qui l'ont rédigée".

Tout avait commencé quand un professeur d'histoire a condamné les attaques de Paris, peu après les faits. Lors d'un débat en classe, plusieurs élèves ont manifesté leur soutien aux tueurs. C'est ensuite que les faits sont plus troubles.

Selon Amadou D., le débat s'est poursuivi en cours de reli-

gion islamique, devant l'enseignant et prédicateur Yacob Mahi. Pour le jeune homme de 21 ans, c'est là qu'aurait été prise la décision de rédaction d'une pétition contre le professeur d'histoire. Alain Faure doit également entendre Amadou D. "J'ai vraiment besoin de sa version des faits parce que, au démarrage de l'incident [...], c'était une rivalité entre deux garçons à propos

de boxe. Et donc, lorsque le professeur a auditionné les deux élèves dans le cadre de ce conflit, la victime a annoncé que c'était à la suite de cette discussion-là qu'ils se sont battus", a-t-il affirmé hier.

Pendant ce temps, l'enquête judiciaire se poursuit. L'avocat de la famille d'Amadou D. devrait déposer plainte avec constitution de partie civile en fin de semaine.

«Ju. B.

15

**20% des élèves
qui se font exclure
ont à peine 15 ans
au moment des faits.**